

Compte-rendu du CTL du 05 février 2021.

En 2021, nous continuerons de creuser !

Ce Comité technique Local était le premier de 2021 après celui des « suppressions d'emplois » que nous boycottons car pour Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emploi n'est légitime.

Le CTL du 5 février avait comme ordre du jour :

- les ponts naturels 2021,
- le bilan des entretiens professionnels 2020,
- le bilan du paiement auprès des buralistes,
- et enfin, à la demande de Solidaires Finances Publiques, les Fonds de Solidarité (FDS).



1 : Les ponts naturels de 2021 :

La direction a choisi de placer deux jours de pont naturel pour 2021 : vendredi 14 mai et vendredi 12 novembre. Solidaires Finances Publiques a dénoncé l'imposition de jours de congés, et demandé l'octroi d'une journée exceptionnelle d'absence de la DRFiP75 pour couvrir le deuxième pont naturel (le premier l'étant par la journée « ministre »). Notre DRFiP, malgré la surcharge de travail et les conditions de travail fortement dégradés, a refusé tout geste envers les agentes et agents.

2 : Le bilan campagne d'entretiens professionnels 2020 :

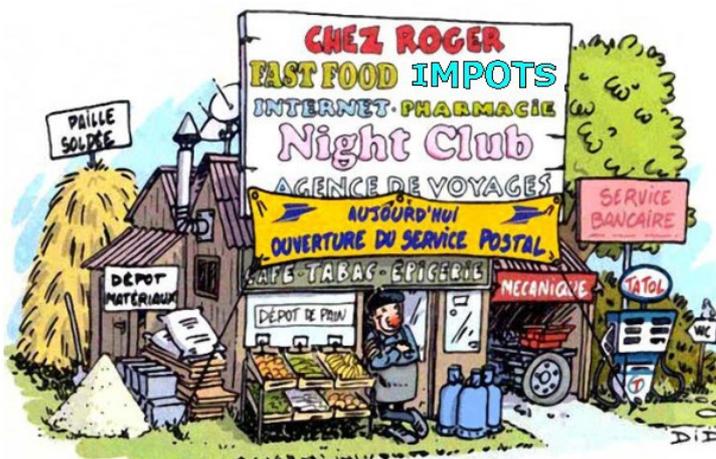
Solidaires Finances Publiques a redemandé des extractions plus fine de Eden RH pour assurer la défense des collègues en notation, particulièrement sur les cotations au corps supérieur : 1/2/3. Comme chaque année, ce point est renvoyé à une impossibilité technique, et une responsabilité de Bercy (qui ne semble pas pressé de répondre à nos demandes).

Nous avons également demandé à nouveau la suppression du recours hiérarchique, qui complique inutilement les procédures de recours, à seule fin de dissuasion d'entamer la procédure.

Ce point fût surtout l'occasion de sensibiliser la direction sur la campagne d'entretiens 2021, qui se déroulera en environnement dégradé, avec des collègues ayant pu être en ASA ou congés maladies de longue durée sur 2020, avec toutes les conséquences possibles sur une notation (tableaux d'avancement, listes d'aptitude, postes à profil, etc...). Nous avons demandé des mesures spécifiques pour éviter que les collègues pâtissent en notation d'une année perturbée par la crise sanitaire. Sur ce point, nous avons été entendu, et la note locale semble plutôt aller dans ce sens après première analyse. **Solidaires Finances Publiques restera cependant vigilant sur ce point, à la fois sur les évaluations et sur les objectifs 2021, qui doivent être revus au minimum au vu de la situation.**

3 : Le bilan 2020 des paiements chez les buralistes

Ce point a débuté par une longue et épuisante logorrhée sur les éléments de langage de la DG sur ce nouveau dispositif : « service de proximité supérieur » (à force de supprimer des sites, c'est sûr que la proximité en prend un coup...), « bénéfique pour les SIP en terme d'accueil » (le choix de la sous-traitance plutôt que du recrutement), « bonne chose en cette période de crise sanitaire » (ou comment exploiter un sujet sans rapport, et décidé bien avant la crise COVID).



En dehors de cette présentation digne des pires powerpoint, beaucoup de chiffres, mais pas ceux sur les gains de la Française des Jeux et des buralistes sur les recettes de l'État, pas de vision des problèmes techniques sur les scans de QR Codes et donc sur les galères des usagers, pas d'action possible sur les buralistes ne permettant pas l'accès aux personnes en situation de handicap, pas de vision sur la mission en elle-même de fait. Une de nos missions a bel et bien disparu de la DRFiP, et il faudra se battre pour que ce soit la dernière à partir.

4 : La gestion des FDS sur Paris

A notre demande, le bilan du traitement des Fonds de solidarité (FDS) par la DRFiP 75 a été inscrit à l'ordre du jour de ce CTL.

En quelques chiffres, les FDS à Paris, ce sont 30 000 demandes par mois qui doivent être traitées manuellement (dont 60 % font l'objet de rejets d'où la nécessité de ces contrôles) au lieu des 10 000 prévues. Ces chiffres ne prennent bien entendu pas en compte les multiples et chronophages « autres questions » relatives à ces demandes, ni même les sollicitations par les autres canaux (mails, téléphone, accueil physique).

Les plus de 8000 doublons toujours en attente depuis avril seront traités par 20 agent.es de la division des professionnels du pôle gestion fiscale à mi-temps, suivant une lettre de mission de 2 mois (soit un délai de 10 mois pour que la DRFiP75 prenne une décision sur ce sujet...). Par contre, pour les contentieux et les 175 recours au Tribunal Administratif, on ne sait toujours pas par qui ils seront traités...

La Direction a rappelé qu'elle gérait à vue ce mécanisme d'aide, mis en place en catastrophe au printemps avec une application inappropriée, E-contact, mais qui était la seule à pouvoir supporter le flux (les collègues qui subissent une à deux coupures par jour des applicatifs pendant, et ce pendant plusieurs heures, apprécieront)

Certes, on ne peut contester que la gestion des FDS, avec ses évolutions sans fin, ses 15 décrets, ses dizaines de notes, ses centaines de messages, est difficile et se fait à vue, en particulier à Paris où les entreprises sont particulièrement nombreuses. Mais force est de constater qu'elle génère une charge de travail considérable pour l'accueil, les SIP avec la gestion de e-contact, et surtout les SIE en première ligne face aux entreprises, les brigades qui assurent un contrôle essentiel et les services de Direction (divisions de la gestion fiscale des professionnels, du

contrôle fiscal et support), et que cette charge de travail accrue intervient dans un contexte de suppressions d'emplois toujours plus importantes, sous-entendant que les agent.es des finances publiques sont inutiles.

Pour soutenir les services, le gouvernement a annoncé l'embauche de 250 contractuel.les C ou B (en parallèle de la suppression de 1 800 emplois de fonctionnaires à la DGFIP...) pour une durée de 6-9 mois, **dont 23 à Paris**, et qui devraient être formé.es en distanciel par l'Enfip. Mais quand seront-ils/elles opérationnel.les et pour quelle efficacité quand on sait la compétence en matière de gestion ou de contrôle et la maîtrise des applications que nécessite l'exercice ?

Si la situation de la DRFIP n'avait pas été aussi dégradée en termes d'emplois avant la crise, les services auraient pu faire face et se passer de ces contractuel.les, dont **Solidaires Finances Publiques** dénonce la précarité, et qui ne feront office que de cautions sur une jambe de bois.

Dans ce contexte **Solidaires Finances Publiques** a fait remonter les multiples difficultés des services et des agent.es : évolutions et complexification du dispositif, défaillance des applications, complexité des circuits, manque de consignes, de priorisation et de soutien technique, tensions avec les entreprises, éviction des comptables des entreprises dans la procédure, importance de la fraude et absence de dissuasion...

Nous avons également fait des suggestions et des demandes concrètes pour ce qui relève de la compétence de la DRFIP :



- prioriser clairement les tâches et préciser les objectifs des BDV,
- renforcer les SIE et les services de direction en charge des FDS
- affecter les demandes de FDS au fil de l'eau pour éviter les retards à la source qui génèrent des doublons et des autres questions
- créer un espace FDS sur Ulysse Paris où figureraient notamment :
 - les informations sur l'organisation interne de la DRFIP et les circuits : quel service fait quoi avec les mails à utiliser pour les questions, les signalements, les levées de filtres, ...
 - les formulaires et tableaux à utiliser pour les questions, les levées de filtres, les signalements...
 - un tableau avec les sages des services pour le transfert des e-contact
 - les fichiers des siren frauduleux à jour

- communiquer dans les médias locaux sur les contrôles accrus pour que les entreprises arrêtent d'harcéler les SIE sur leurs demandes ou de déposer plusieurs fois les mêmes demandes
- lancer les contrôles a posteriori, les procédures de reversement des trop perçus et les signalements au procureur de la république dans un but dissuasif, grand oublié de la communication gouvernementale

La Direction, compatissante, est toutefois restée très floue dans ses réponses, notamment en ce qui concerne les objectifs des BDV qui doivent continuer leur programme même si elle concède que les FDS occupent les brigades à mi-temps. A peine a-t-elle promis d'en tenir compte (elle évoque 2 points d'impact sur le rendu du programme) mais elle refuse de l'écrire, les chef.fes de services devant garder la main mise sur la direction de leur service, comme s'ils disposaient de la moindre marge de manœuvre !



Et elle se demande pourquoi ni les agent.es, ni les chef.fes de service ne lui font confiance !

Solidaires Finances Publiques continuera de faire remonter les nombreuses interpellations des collègues sur ce sujet, qui ne voient pas le bout de cette mission, et dont les conditions de travail se dégradent de jour en jour.

Questions diverses :

- **Des fusions de SIE** ont provoqué des fusions des bases SIP et la disparition d'applicatifs (e-contacts et BALF). Applicatifs revenus depuis, mais sans l'historique...La direction a promis de se pencher sur le sujet. Les fusions ça se passe bien, ayez confiance...
- **AGRAF** : Solidaires Finances Publiques a demandé une modification des réservations sur le site, pour que la prise des paniers repas soit différencié, et ne grève donc pas les créneaux pour déjeuner sur place. Demande prise en compte, et modification à suivre.
- **Formation du contractuel embauché sur la mission quitus**. Même si une formation a été faite à minima, Solidaires Finances Publiques continuera à veiller à ce que les droits de l'ensemble des collègues (dont les droits à formation) soient respectés, agent.es titulaires ou contractuel.les.
- **Déménagements de service sur le site du 14ème** : suite aux réorganisations incessantes, des déménagements sans consultation des collègues ni du CHSCT, contrairement aux assertions de la direction. Point à suivre aux prochains CHSCT !
- **Un cas de menace orale et écrite** envers des agent.es du 13ème. Le mail de Bercy était fort lacunaire, et oubliait la précision importante qu'un signalement article 40 avait bien été fait, et que des procédures étaient donc en cours. Nous avons demandé à ce qu'une information complémentaire soit faite.
- **Suppression de poste concernant des agent.es pactes**. Une nouveauté de la DG, les agent.es pactes sont désormais concernés par les suppressions de poste. Après notre alerte, la DRFiP75 a promis que les collègues concernés resteront sur leur poste jusqu'à titularisation afin de garder le bénéfice de leur tuteur ou tutrice.